

Motion de l'Union des Indépendants

Pour l'étude et la mise en valeur du potentiel hydraulique de la commune par la méthode de turbinage.

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Notre commune a la chance de posséder de nombreuses sources d'eau et de les exploiter afin de fournir une eau potable d'excellente qualité et de garantir une réserve en cas d'incendie de manière presque autonome. De plus, ces sources sont situées à une altitude bien supérieure aux différents réservoirs bâtis sur les hauts de la commune. L'eau circulant dans les conduites emmagasine par gravitation une énergie qui n'est pas utilisée, mais contrôlée au moyen de réducteurs de pression. Nous proposons par cette motion d'étudier les possibilités de transformer cette énergie en électricité, comme le font déjà d'autres communes avec succès.

On peut également rappeler une partie des objectifs de l'agenda 21, soit prendre des mesures ciblant une consommation et une production énergétique optimale, une augmentation de la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables, une mobilité viable et une gestion rationnelle des ressources.

Réalisations et projets en cours connus

- Commune de Chessel : installation réalisée avec succès pour des débits et une configuration très similaire à St-Légier. Construction d'un local de turbinage adjacent à l'ouvrage existant (le réservoir) et pose d'une turbine Pelton de 75kW : la production d'énergie annuelle est de 300'000 kWh, équivalant à la consommation moyenne de 80 familles.
- Commune de Brent : ancienne installation rénovée avec les nouvelles technologies.
- Commune de Rivaz : installation composée d'une prise d'eau sur la rivière à Chexbres et d'une centrale de turbinage à Rivaz, produisant de l'énergie pour 450 ménages.
- Commune de Morges : 470'000 kWh, soit la consommation annuelle électrique de 200 ménages de 2 personnes, produite annuellement par le turbinage du réseau d'eau potable en provenance de la nappe phréatique du Morand.

Estimation de notre groupe de travail

Nous avons pris contact avec la société RWB Hydroconcept Sàrl à Lavey-les Bains et avec Romande Energie – département Energies renouvelables et avons estimé très grossièrement la situation de St-Légier avec les documents en notre possession : les débits constatés permettent de produire de l'énergie électrique rentable, sans gros investissement, pour autant que les installations existantes (conduites, réservoirs, etc.) soient en bon état.

Nous ne prétendons pas avoir la science infuse, ni donner des leçons et ne voulons pas proposer un projet concret car nous ne possédons pas les compétences pour le réaliser, mais notre étude certainement superficielle nous a persuadé que l'on pourrait utiliser cette énergie de manière rentable à St-Légier.

Projets existants à St-Légier et volonté municipale

- Dans le cadre de la recherche de nouvelles sources aux Pléiades, la municipalité prévoit d'étudier la faisabilité de turbiner l'eau à l'arrivée à un nouveau réservoir. Au vu des difficultés rencontrées avec l'entreprise mandatée lors de ce projet, la construction de ce nouvel apport hydraulique risque de prendre encore plusieurs années et nous pensons qu'il est possible de commencer avec le réseau d'eau existant.
- Le projet de turbinage des eaux de la Veveyse par les communes voisines est connu mais il s'agit là d'installations d'un autre ordre de grandeur, liées à un débit beaucoup plus important.
- Bien que les discussions avec notre syndic aient montré son intérêt pour ce domaine, les budgets 2017 et 2018 n'ont pas prévu de moyens financiers pour réaliser de projets dans ce domaine.

En résumé :

« L'énergie hydraulique est propre et au vu des coûts modestes de construction et d'entretien des installations, elle est rapidement rentable. »

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous pensons qu'il est opportun de se pencher dès maintenant sur ces nouvelles possibilités et nous demandons à la municipalité :

- De prendre contact avec les entreprises et/ou les communes ayant réalisé de telles installations et d'estimer les coûts d'une étude à St-Légier, ainsi que les possibilités de subventions fédérales et cantonales envisageables.
- De soumettre au Conseil Communal un préavis pour une étude de faisabilité, voire pour la réalisation d'une installation pilote.

Nous proposons au Conseil Communal de prendre cette motion en considération et de la renvoyer directement à la municipalité.

Pour l'UDI, le 26 mars 2018 :

Jean-Luc Burgy



Gavin Dale



Philippe Rickenbacher

